

## Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS SHORT TERM BOND - I2 EUR Hgd AD Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS

Code ISIN : (D) LU1882464271

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

#### Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».

Viser des revenus et augmenter la valeur de votre investissement pendant la période de détention recommandée.

Le Compartiment investit principalement dans des obligations d'État et d'entreprises de marchés émergents libellées en dollars américains ou dans d'autres devises des pays de l'OCDE. Les obligations d'entreprises de marchés émergents sont émises par des sociétés constituées ou établies ou exerçant principalement leurs activités dans des marchés émergents. La durée moyenne du taux d'intérêt du Compartiment n'excédera pas, en règle générale, 3 ans. L'exposition globale aux devises des marchés émergents ne peut dépasser 25 % de l'actif du Compartiment. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des obligations assorties de warrants, jusqu'à 10 % dans des obligations convertibles conditionnelles et jusqu'à 5 % dans des actions. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en ABS et MBS.

L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté se limite à 10 % de ses actifs.

Le Compartiment a recours à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille et d'exposition (à court terme ou à long terme) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés axés sur le crédit, les taux d'intérêt et le change).

**Indice de référence** : Le Compartiment est géré activement, n'est pas géré par rapport à un indice de référence et n'a pas désigné d'indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ».

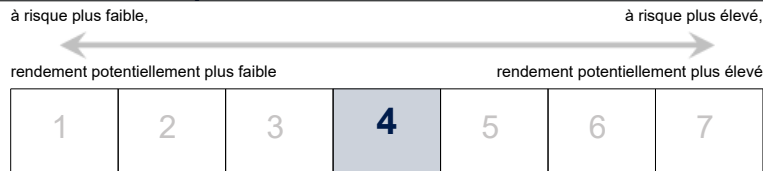
**Processus de gestion** : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus. Le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison d'analyses de marché globales et d'analyses d'émetteurs d'obligations individuels afin d'identifier les obligations qui semblent plus solvables que ne l'indique leur notation et qui cherchent à obtenir une notation ESG pour leur portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement.

L'action de distribution paie les revenus sous forme de dividendes au mois de septembre de chaque année.

La durée minimum d'investissement recommandée est 4 ans.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

#### Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce compartiment reflète le risque du marché des obligations de pays émergents sur lequel il est investi et son mode de gestion.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

- Risque de couverture : La couverture en devise peut être imparfaite et générer une différence entre la performance du Compartiment et celle de la classe d'actions dans laquelle vous investissez.

- Risques liés aux Marchés émergents : Certains des pays dans lesquels nous investissons peuvent présenter des risques politiques, juridiques, économiques et de liquidité plus élevés que les investissements dans des pays plus développés.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

|                                                                                                            |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                                      | Néant  |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                                     | Néant  |
| <b>Frais de conversion</b>                                                                                 | 1,00 % |
| Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur. |        |
| <b>Frais prélevés par le Compartiment sur une année.</b>                                                   |        |
| <b>Frais courants</b>                                                                                      | 0,66 % |
| <b>Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.</b>                                    |        |
| <b>Les commissions de surperformance</b>                                                                   | Néant  |

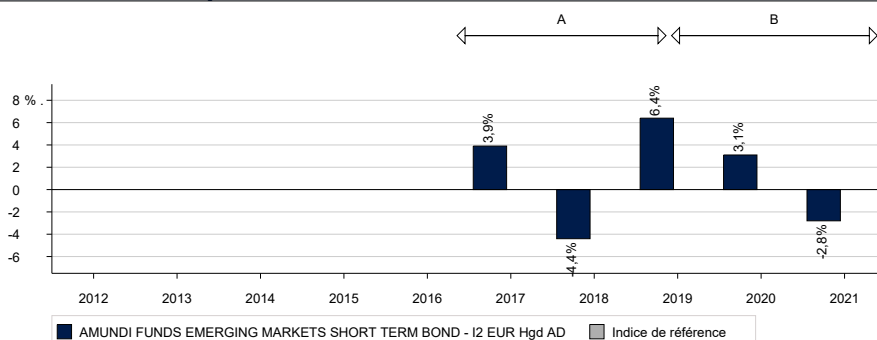
Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** est fondé sur les frais de l'exercice clos le 30 juin 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

## Performances passées



A : Le Compartiment a été créé en vue d'absorber AMUNDI FUNDS II EMERGING MARKETS BOND SHORT-TERM. Sa performance est fondée sur celle du Compartiment absorbé, qui poursuit la même politique d'investissement, est géré par la même équipe de gestion d'investissement et a adopté une structure de commission dont le total des frais courants est inférieur de plus de 5 % à celui du Compartiment.

B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 14 juin 2019. La Classe d'actions a été lancée le 14 juin 2019.

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Toute information complémentaire sur l'UCITS (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi> et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

\*\*\*\*\*

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg ([www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2022.